



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 342 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'une maison des naissances s'inscrit dans un éventail beaucoup plus large de services et de soutien à la famille durant la période périnatale que ceux offerts présentement;

CONSIDÉRANT QU'une maison de naissances permet aux parents de choisir le lieu de naissance qui leur convient le mieux, soit à la maison des naissances, à domicile ou en centre hospitalier;

CONSIDÉRANT QU'une maison de naissances a pour objectif de procurer un environnement propice à l'accouchement physiologique, c'est-à-dire un environnement calme, sans stress technologique ni limite de temps tant que maman et bébé se portent bien;

CONSIDÉRANT QUE la Politique périnatale de 2008 confirme que le nombre de maisons des naissances au Québec est inférieur à ce qui serait souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE la Politique périnatale de 2008 confirme que le nombre d'accouchements physiologiques en centre hospitalier est grandement inférieur à ce qui est souhaitable pour une société comme la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS de la Pointe-de-l'Île se situe à une distance inférieure ou égale à trente minutes d'un centre hospitalier (Maisonneuve-Rosemont);

CONSIDÉRANT QUE le suivi de grossesse avec une sage-femme, l'accouchement avec le soutien d'une sage-femme, ainsi que le suivi postnatal de la sage-femme sont considérés par les nouveaux parents comme des expériences positives et enrichissantes;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons l'ouverture d'une maison des naissances sur le territoire du CSSS de la Pointe-de-l'Île.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Nicole Léger, Pointe-aux-Trembles

le 14 septembre 2011.
Date de signature de l'extrait